Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h16 Réference de l'AR : 008-240800821-20250929-2025_09_170-DE Publié le 02/10/2025 ; Rendu exécutoire le 02/10/2025

> Département Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL: 44

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 02.10.2025 Convocation faite Le 23.09.2025

Délibération N°2025-09-170

Retour sur la composition de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10,2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

CHRISMENT, Fabien PRIGNON. présents : Richard Étaient MM. ROGISSART. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie Mathieu SONNET. DEBOWSKI, Pascal GILLAUX. MM. Richard M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, Mme PECHEUX, MM. Eric GUERINY. Robert ITUCCI. Jennifer VISCARDY. Eric Dominique HAMAIDE, MM. Gérard DELATTE, Jean-Claude GRAVIER, Bernard DEFORGE, Jean-Claude JACQUEMART, MM. Patrice BODART. PRINCE, M^{mes} Dominique FLORES. Isabelle Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, DEVRESSE. GIULIANI. Jean-Pol LAHAYE. MM. Gérald Evelvne Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à **Absents** excusés: M. Claude WALLENDORFF à (pouvoir M. Dominique HAMAIDE). (pouvoir Mme Frédérique CHABOT Mme Sandrine BOURGEOIS), M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI). Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2022-03-018 du 22 mars 2022 créant la Commission de Délégation de Service Public pour la durée du présent mandat,

Considérant la décision de M. Jean-Pol DEVRESSE, président de la Commission de DSP, de ne plus siéger au sein des commissions à l'exception de celles des finances et de l'environnement, entraînant de facto sa cessation de fonction en tant que président de cette commission,

Considérant la nomination de M. Jean-Marie BARREDA, membre titulaire de la Commission de DSP, en tant que Président de la Commission de DSP et donc de facto, la nécessité de l'organisation d'une élection pour installer un nouveau membre titulaire.

Considérant la démission de M. Sébastien PAULET de l'ensemble de ses fonctions communautaires, lequel occupait la qualité de membre suppléant de cette commission, rend nécessaire l'organisation d'une nouvelle élection pour installer un nouveau membre suppléant,

Considérant les candidatures de M. Patrice PRINCE en tant que membre titulaire et de M. Hervé FRANCOTTE comme membre suppléant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** de la nomination de M. Jean-Marie BARREDA comme président de la Commission de DSP,
- * <u>décide</u> de procéder à l'élection du membre titulaire et du membre suppléant de la Commission de DSP, au vote à main levée,
- * **proclame** élu M. Patrice PRINCE membre titulaire de la Commission de DSP.
- * **proclame** élu M. Hervé FRANCOTTE, membre suppléant de la Commission de DSP.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS